

A N N E X E M
C O R R E S P O N D A N C E
P R E M I È R E N A T I O N M A L É C I T E D E V I G E R

Le 11 mars 2011

Madame Anne Archambault
Grand Chef
Première Nation Malécite de Viger
217, rue de la Grève
Cacouna (Québec) G0L 1G0

Objet : Aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup
N/Réf. :R00905A

Madame,

La firme CIMA+ a été mandatée pour préparer les demandes de permis nécessaires à la réalisation des aménagements maritimes et terrestres de la Pointe de Rivière-du-Loup. Compte tenu que le projet fait l'objet d'une demande de financement auprès de Développement Économique Canada, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est déclenchée. En vertu de cette loi, nous avons l'obligation de consulter les communautés autochtones présentes dans la zone d'étude, afin de recueillir leurs préoccupations concernant le projet.

Le projet comprend les activités suivantes :

- Le dragage du bassin de la marina, afin de redonner une profondeur d'eau permettant de la fréquenter en tout temps. Le volume de sédiment à draguer est estimé à 37 000 m³. Ce dragage, prévu pour l'automne 2012, sera effectué à l'aide d'une drague mécanique et les sédiments seront transportés par barges jusqu'au site de rejet en eau libre, situé à 3,4 km du site de dragage.
- Le dragage d'entretien du bassin de la marina sur une base annuelle, afin de maintenir une profondeur d'eau à -2 m. Le volume de sédiments à draguer est de 10 000 m³. Une drague hydraulique à faible débit (pompe de 20 HP) sera utilisée. Le point de rejet pour ces dragages d'entretien est localisé à environ 40 m du quai brise-lames, afin de permettre une dispersion rapide. Ce dragage sera effectué à marée descendante, seulement pendant les mois de mai à octobre.

... 2

- La reconstruction de la rampe de mise à l'eau afin d'en faciliter l'utilisation.
- Le remblayage d'une superficie de 5 100 m² du bassin de la marina, afin d'augmenter la superficie pour la mise en place des infrastructures terrestres.
- L'installation de nouveaux pontons en bois.
- L'aménagement des aires de stationnement pouvant accueillir 153 véhicules.
- La réorganisation des circuits de circulation, afin de permettre une cohabitation harmonieuse entre les voitures, les autobus des groupes de voyageurs, les piétons, les cyclistes, les usagers de la marina.
- La construction d'un bâtiment principal comprenant, entre autres, une pièce vouée à la Première Nation Malécite de Viger;
- La relocalisation du réservoir de produits pétroliers pour rendre conformes les installations.
- L'aménagement de divers bâtiments et aires de services pour les opérations maritimes.

Selon les informations transmises par l'organisme responsable du projet (Corporation du Carrefour Maritime), votre communauté s'est impliquée au sein du conseil d'administration de cette corporation, afin de participer activement à la définition du concept et devenir un usager actif du futur parc maritime. Une demande de financement a d'ailleurs été déposée auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada relativement à ce projet.

Malgré votre implication active dans le développement de ce projet, nous désirons tout de même obtenir les préoccupations de votre communauté au regard de ce dernier.

N'hésitez pas à contacter la soussignée, si de plus amples informations vous étaient nécessaires

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette correspondance et vous prie de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Carolle Gosselin, chargée de projet

CG/cc

c. c. Pierre Nicolas, Chef Conseiller au développement économique